

NATURALITÉ

La lettre de **FORÊTS SAUVAGES**

Comité de rédaction : Pierre Athanaze, Gilbert Cochet, Jean-Claude Génot, Annik Schnitzler, Jean Poirot,
Daniel Vallauri et Caroline Druesne

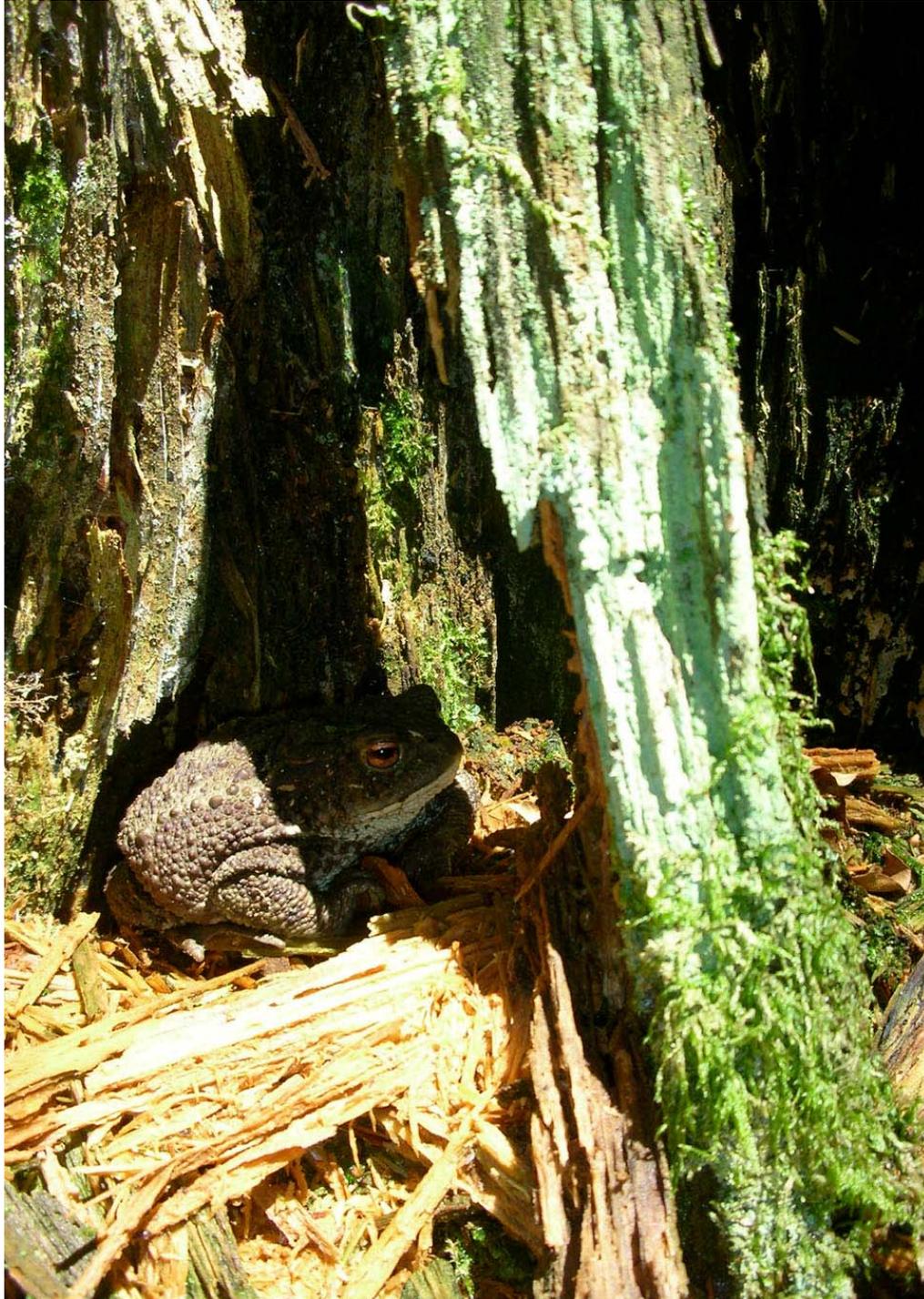


photo: Caroline Druesne

FORÊTS SAUVAGES, 4 Rue André Laplace. 43000 Le Puy-en-Velay
mel : forets-sauvages@aliceadsl.fr

N°5 octobre 2008

Oui, les vieilles forêts continuent à stocker du carbone.

Par Pierre Athanaze

Les forêts anciennes, à fortiori, les forêts primaires et les vieilles forêts à caractère naturel, continuent de stocker du carbone, ça fait longtemps qu'on le disait, mais sans être vraiment entendu. Cela pourrait changer : les résultats d'une vaste étude menée par une équipe internationale, viennent d'être publiés dans le numéro de Nature en date du 11 septembre dernier. Ils le démontrent très clairement.

Adieu donc cette affirmation qui nous est si souvent opposée que seules les forêts jeunes, dont les arbres sont en pleine croissance, seraient capables de piéger le carbone atmosphérique responsable du réchauffement climatique ?



Jura, forêt à grand tétras. Et à carbone...

photo Pierre Athanaze

Cette thèse déjà ancienne de forêts anciennes qui auraient un « bilan carbone » neutre s'appuie sur les travaux du scientifique américain Eugène Odum qui datent de la fin des années 60 : le bilan positif des jeunes arbres qui poussent serait « équilibré » par le bilan négatif des arbres morts qui se décomposent. Très souvent depuis, il nous est opposé cet argument alors que nous demandons la protection de tel ou tel massif boisé à fort degré de naturalité. Et plus les effets du réchauffement climatique se font sentir, plus on nous l'opposait. Avec sincérité parfois, ou, plus souvent pour mieux faire valoir les intérêts ou les doctrines en cours dans le milieu de la sylviculture. A tel point, que lors de la rédaction du protocole de Kyoto, cet aspect pourtant important n'a pas été pris en compte. Le fameux rôle de puits de carbone si cher à nos pollueurs, qui depuis en font commerce,

Sommaire

Les vieilles forêts et le carbone, page 2
A propos du « wilderness » en Europe, page 3

La forêt sans l'homme réveille l'humain intérieur, page 6

Quelle place pour les ongulés sauvages ? page 4

Fleuves et rivières sauvages : de grands bénéfiques, page 7

Haut lieu de la Naturalité :

A propos du « wilderness » en Europe, page 2

Un nouveau bilan pour les réserves naturelles forestières, page 8

Les « forêts vierges de demain » du Luxembourg, page 9

Lu pour vous :

Les éditions Gallmeister, page 5

n'était validé que pour les forêts jeunes et les plantations. Business is business...

La protection des forêts anciennes n'était prise en compte que dans un souci, pas très en vogue, de protection de la biodiversité et de lutte contre la déforestation. C'est-à-dire pas si souvent que ça...

Pourtant de nombreux travaux avaient pas mal écorné cette thèse en démontrant que la forêt ne stocke pas du carbone que dans le tronc des arbres, mais dans tout l'écosystème, notamment en très grande quantité dans le sol. Cette fois, c'est une vaste étude qui a mobilisé plusieurs équipes dans divers pays, et entre autres en France une équipe du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (CNRS), qui a été publiée dans la célèbre publication « Nature », qui démontre que chaque année, les forêts anciennes de l'hémisphère nord (forêt boréale et tempérée) séquestrent entre 0.8 et 1.8 milliard de carbone. Du coup, plus que jamais, la préservation de ces forêts apparaît comme indispensable. Et là rien n'est gagné. On le voit en France où le sujet est encore très loin de faire l'unanimité, mais c'est encore plus inquiétant pour les forêts de Sibérie qui attirent les appétits de nombreuses multinationales ou de la Chine toute proche, comme c'est déjà le cas pour les forêts équatoriales ou tropicales d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique qui depuis des décennies rapetissent comme peau de chagrin.

Souhaitons que la recommandation finale des auteurs de cette étude soit maintenant entendue : « il faudrait laisser intactes les vieilles forêts » ! En France, soyons encore plus visionnaires : pourquoi ne pas en restaurer en laissant s'ensauvager quelques unes de nos jeunes forêts à peine centenaires

A propos du « wilderness » en Europe

Par Jean-Claude Genot

La naturalité est-elle la traduction du concept américain « wilderness » ? En fait, « wilderness » exprime l'espace sauvage, propre au contexte de ce vaste continent et se traduit littéralement par monde sauvage. D'ailleurs, en anglais, « naturalité » se dit « naturalness » et non « wilderness ». Les deux concepts désignent à leur façon l'état de nature mais « wilderness » est compris aux Etats-Unis comme un vaste espace sauvage où la nature garde ses droits, subit ses propres aléas que sont les inondations ou les feux, et possède toutes ses composantes y compris les grands prédateurs, ours, loups, pumas, des conditions rarement obtenues en Europe à l'exception de la Russie et du nord de la Scandinavie. C'est le principe fondateur des grands parcs nationaux américains qui n'a jamais été décliné à la même échelle en Europe occidentale. La naturalité, pour sa part, définit le degré de nature d'un milieu ou d'un paysage et à l'inverse le degré d'intervention humaine. On peut ainsi dire que le « wilderness » est un haut degré de naturalité. Aldo Leopold, considéré comme l'un des pères de l'écologie profonde, avait sa définition du « wilderness » : « Des régions préservées dans leur état naturel, ouvertes à une chasse et une pêche respectueuses des lois en vigueur, assez grandes pour accueillir des expéditions de deux semaines (à pied ou à cheval), sans routes, sans sentiers créés par l'homme, sans habitations, ou tout autre production humaine¹ ». Le « wilderness » sent bon l'esprit des pionniers et les grands espaces américains... Il existe d'ailleurs un journal consacré à cette thématique : « International Journal of Wilderness ».



Offendorf

Photo Jean-Claude Genot

Un article paru dans ce journal en 2007 traite de l'application de ce concept en Europe, et plus particulièrement en Italie². L'auteur, Franco Zunino, est un naturaliste qui a travaillé dans le parc national des Abruzzes dans les années 1980. A l'époque, il rédigea un article intitulé « Wilderness, une nouvelle nécessité pour la préservation des espaces naturels ». Après le troisième congrès mondial sur le Wilderness qui s'est tenu en Ecosse en 1983, Franco Zunino décida de créer l'Association Italienne pour le Wilderness dont le but était d'établir des aires « sauvages » en Italie. Un bilan en 2006 fait état de l'existence de 42 aires

« sauvages » couvrant 29 000 ha, situées dans 7 régions et 15 provinces, des Alpes à la côte méditerranéenne. La plus grande fait 4 230 ha et la plus petite 0,3 ha. On voit bien que l'application en Europe du concept « wilderness » ne répond pas à la définition d'Aldo Leopold, plus adaptée aux grands espaces nord américains. La plupart de ces aires « sauvages » sont protégées par des communes, des autorités régionales forestières ou des propriétaires privés car il n'existe aucune législation au niveau national. L'Association Italienne pour le Wilderness (AIW) a sa définition d'une aire « sauvage » : pas de routes,

Pas d'infrastructure industrielle, pas de maisons, pas d'équipements de ski, pas d'éoliennes et pas d'utilisation motorisée de la zone. Néanmoins, l'AIW permet un usage soutenable des ressources naturelles à l'intérieur de ces aires, comme la chasse et la pêche, la cueillette, de la coupe de bois et du pâturage, à l'exception des parties considérées comme des zones centrales qui doivent représenter environ la moitié de la surface d'une aire « sauvage ». Si la chasse et la pêche peuvent se concevoir à l'intérieur d'une aire « sauvage » dans certaines limites et, pour le cas de la chasse, en l'absence de grands prédateurs, la coupe d'arbres et le pâturage influencent la dynamique naturelle, et dans ce cas vont à l'encontre de l'esprit du « wilderness ». On voit donc qu'ici l'application du concept « wilderness » se fait en tenant compte des pratiques locales dans un pays façonné par l'homme depuis des millénaires. On peut imaginer que les surfaces citées précédemment comme aires réellement « sauvages », c'est à dire en libre évolution, sont probablement réduites. Dans certains cas, l'AIW a pu acquérir des forêts mais cela reste l'exception. Les initiatives sont essentiellement celles des autorités régionales comme la région du Lazio qui regroupe le plus grand nombre d'aires « sauvages » et qui pourrait légiférer en faveur d'un « Wilderness Act ». Les idées sur le « wilderness » font leur chemin et en 2005 le gouvernement italien a reconnu officiellement l'AIW comme une association de conservation de la nature. Ces derniers ont l'espoir de faire reconnaître la notion « wilderness » dans la législation nationale. En attendant, ils continuent d'œuvrer pour augmenter le réseau d'aires « sauvages » dans leur pays. Nul doute que Forêts Sauvages s'inscrit dans cette ligne avec comme différence un mode d'action foncière pour l'instant et l'application du concept de naturalité plutôt que la transposition littérale du « wilderness » comme l'ont fait les italiens.

1. LEOPOLD A. *The River of the Mother of God and Other Essays*. Edited by S.L. Flader and J. B. Callicott. The University of Wisconsin Press. 384 p.

2. ZUNINO F. 2007. *A Perspective on Wilderness in Europe*. *International Journal of Wilderness* 13 : 40-43



Quelle place pour les ongulés sauvages ?

Par Gilbert Cochet

Les ongulés sauvages, par leur biomasse, leur impact sur les milieux naturels, leur rôle primordial comme proie pour les grands prédateurs et comme nécromasse pour les nécrophages, occupent une place de premier plan dans le fonctionnement des écosystèmes. Malgré une situation qui s'est globalement améliorée, leurs effectifs, en France, sont très loin des potentialités naturelles, même dans les sites qui offrent des capacités d'accueil optimales.



Cerf

photo Pierre Athanaze

La disparition des grands ongulés

Nous avons perdu les cinq grandes espèces d'ongulés, nos « big five » : aurochs, tarpan, âne sauvage, élan et bison. Le retour de certaines de ces espèces n'est pas du domaine de l'utopie étant donnée leur présence dans d'autres pays européens. Cependant, elle nécessite une acceptation peut-être plus difficile encore que celle pour les grands prédateurs.

Une amélioration des effectifs des petits ongulés

Après la disparition des grands, il nous reste les petits ! Ils ont bien failli disparaître eux aussi, notamment par la destruction quasi-totale des forêts (cerf, chevreuil, sanglier) ou la traque incessante dans les derniers refuges (chamois, bouquetin des Alpes et des Pyrénées). Mais finalement, seul le bouquetin des Pyrénées a définitivement disparu.

Quelques chiffres sont réconfortants. Ainsi, les effectifs de cerfs sur le territoire français, selon les estimations de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), sont passés de 38 600 en 1985 à une fourchette comprise entre 130 000 et 175 000 en 2005. Pour le chevreuil, depuis le début des années 2000, notre pays compte environ 1,5 million d'individus. Pour les ongulés rupestres, les effectifs de chamois atteignent 70 000 individus, essentiellement dans les Alpes et, pour l'isard, entre 28 000 et 29 000 individus dans les Pyrénées. Enfin, les effectifs du bouquetin des Alpes progressent régulièrement avec environ 8000 individus.

Une situation meilleure ou moins mauvaise ?

Ces résultats sont plutôt réjouissants mais, pour le cerf, il ne faut pas occulter le fait que des départements entiers, comme l'Ardèche, la Loire et

le Rhône par exemple, n'hébergent pas un seul individu et que, chaque fois que l'un d'entre eux s'y présente, il est éliminé aussitôt. Par ailleurs, un rapide calcul montre qu'avec des densités considérées comme moyennes par l'ONCFS (2 à 4 cerfs pour 100 ha) notre seul territoire forestier français pourrait accueillir une population de 300 000 à 600 000 cerfs. De plus, la plasticité écologique de ce cervidé étant très grande, ce chiffre pourrait atteindre facilement le million d'individus en prenant en compte les landes, les zones subalpines et autres milieux non forestiers qu'il affectionne. Enfin, si nous poussons l'audace, tout comme Derek Yalden dans « The History of British Mammals » jusqu'à évoquer les effectifs originels, nous atteignons des valeurs oscillant entre 2 et 5 millions d'individus. Reconnaissons alors que si le chemin parcouru depuis la quasi disparition de l'espèce est réel, celui à parcourir pour retrouver des effectifs naturels est, et de loin, beaucoup plus long !

Le cas du chamois est aussi exemplaire. Avec 70 000 individus, cette espèce rupestre qui ne pose aucun problème de dégradation, notamment des milieux forestiers, est très loin de présenter des effectifs correspondant aux capacités d'accueil. Les densités de tous les Parcs nationaux, où l'on ne chasse pas, montrent des valeurs qui tournent autour de 10 individus au 100 ha (comme dans le PN de la Vanoise où, sur 53 000 ha de zone centrale vivent 5500 chamois) Le territoire alpin français, avec ses 35 000 km², pourrait accueillir de l'ordre de 350 000 chamois ! Les grosses attributions actuelles pour la chasse à la française (800 cette année dans la Drôme !) se font donc sur des effectifs qui sont loin d'être pléthoriques et ralentissent très fortement les progressions numériques et géographiques de l'espèce.



Tarpan

photo Gilbert Cochet

La vie en harde, une situation normale

Pour le cerf, les grandes hardes n'existent tout simplement pas en France. Au contraire, des rassemblements de plus de 200 individus sont régulièrement observés dans le Parc National suisse mais aussi dans le Parc National des Abruzzes où ces effectifs importants cohabitent avec une forte densité de loups. Alors, demain, laissera-t-on des hardes de cerfs s'installer dans notre étage subalpin, au moins dans les parcs nationaux et les réserves naturelles ? Les hauts plateaux du Vercors et les crêtes subalpines de la chaîne de Belledonne, pour ne citer que deux exemples, devraient être parcourus par de grandes hardes de cerfs. Pour l'heure, la place est réservée aux moutons ...

Le chamois, dans nos parcs nationaux où il n'est pas chassé, peut former, lui aussi, des hardes de l'ordre de la centaine d'individus. Partout ailleurs, en voir une dizaine d'un coup est déjà bien. Le chamois mérite sans doute un autre traitement.

Enfin, il nous reste le meilleur exemple avec le bouquetin des Alpes. N'étant pas du tout chassé sur notre territoire, cette espèce peut donner libre cours

à son comportement territorial. Aussi, peut-on observer des rassemblements d'une centaine de mâles et des regroupements de femelles et jeunes de plusieurs dizaines d'individus. De plus, sans peur de l'homme qui le respecte, cette espèce anime nos montagnes pour le plus grand bonheur des randonneurs. De fait, il sert de référence en s'approchant d'une situation complètement naturelle. En somme, cette espèce est un véritable symbole de la naturalité dans le monde des ongulés !



Bouquetin

photo Pierre Athanaze



Les éditions Gallmeister

Par Jean Claude Genot

Nous avons pris l'habitude de vous présenter des ouvrages dans notre bulletin. Mais une fois n'est pas coutume, c'est d'une maison d'éditions que nous allons aujourd'hui mettre à l'honneur. Les éditions Gallmeister ne regroupent que des auteurs nord américains dans les collections « nature writing » et « noire ». De nombreux ouvrages se déroulent ainsi dans les grands espaces de l'Ouest américain, raison pour laquelle cet éditeur ne peut qu'intéresser tous les amoureux de la nature sauvage. Parmi les nombreuses publications, citons dans la collection « nature writing » « Le livre de Yaak » de Rick Bass et « Une guerre dans la tête » de Doug Peacock.

Le premier est une ode à la beauté sauvage d'une vallée du Montana, menacée de destruction. Parmi les phrases fortes de l'auteur : « Il nous faut la vie sauvage pour nous protéger de notre propre violence ». Le second livre est celui d'une personnalité légendaire du combat écologique en Amérique. Il s'agit d'un vétéran de la guerre du Vietnam, brisé par cette horreur et qui a redonné un

sens à sa vie grâce à la nature sauvage. Doug Peacock a en effet consacré plusieurs années à l'observation des grizzlys et à l'exploration des déserts de l'Ouest.

Ila inspiré le personnage central de deux romans célèbres de la collection noire, « Le gang de la clé à mollette » et « Le retour du gang de la clé à mollette » écrits par Edward Abbey. Ces deux romans remplis d'humour et d'amour pour la nature sauvage racontent l'histoire de quatre écoguerriers décidés à détruire un barrage sur le Colorado mais qui se « contenteront » de saboter des excavateurs et des bulldozers qui éventrent les paysages sauvages de l'Ouest pour y installer « le progrès ». Edward Abbey est un célèbre écrivain et une figure emblématique de la contestation contre la destruction des espaces sauvages. Mort en 1989, il a été enterré à sa demande dans le désert et personne ne connaît l'emplacement de sa tombe. Aux mêmes éditions, il a écrit « Le feu sur la montagne », l'histoire d'un grand père qui résiste à l'expropriation de sa ferme par le gouvernement pour y installer une base militaire. Tous ces ouvrages sentent bon les grands espaces et la liberté.

« La forêt sans l'homme réveille l'humain intérieur ». par Bernard Boisson

Cette pensée peut apparaître provocante, tant la bibliographie forestière porte en elle, depuis des décennies, nombre d'ouvrages sous des titres redondants « La forêt et les hommes », « Les hommes et la forêt » : des titres qui supposent d'emblée un accueil consensuel. D'autre part, cette pensée ramassée en une seule formule résume toute une conscience de fond, qui outre de renverser nos présupposés, peut nécessiter tout un développement pour délivrer son bien fondé. J'ai fait de cette pensée, une introduction à mes expositions photographiques et à mes ouvrages. Tout d'abord, partons du constat qu'elle trouble. Mais est-elle duale ou est-elle paradoxale ? Elle sera l'une ou l'autre selon la manière de chacun à l'appréhender ; et ne vous y trompez pas : votre manière d'interpréter va d'abord vous révéler vous-même.



Fontainebleau

photo Bernard Boisson

Si cette pensée vous fait réagir et qu'elle vous choque, cela signifie que vous êtes dans le point de vue conflictuel. Si au contraire, cette pensée vous interpelle, vous questionne, vous creuse intérieurement, cela signifie que vous êtes de ceux qui pensent que la réalité ne s'accommode jamais des points de vues simplistes et nous provoque à la maturation. Vous comprenez dès lors tout le paradoxe d'une situation. Cette pensée donne à notre culture française la clef d'une porte qu'elle n'a jamais sérieusement ouverte. L'approche conflictuelle pense que « la forêt sans l'homme », ou « la nature sans l'homme » est un rêve d'écologiste extrémiste, et un tel présupposé

déclenchera tellement d'émotion que bien des personnes qui sont dans cette approche, n'entendront même pas cette seconde précision : à savoir que cette forêt ou cette nature « réveille l'humain intérieur ». Dans l'emballement émotif qui sous-tend leurs considérations, elles croient à une opposition entre certains courants écologistes et certaines valeurs humanistes. Or justement, si « la nature sans l'homme réveille l'humain intérieur », prôner une telle dimension de nature, c'est autant prôner le ressourcement humain et libérer notre dimension humaine du conditionnement de l'homme par l'homme, donc se retrouver au plus profond de ce qui peut enrichir et renouveler notre humanité. Si donc cette pensée dérange, elle ne dérange ni l'écologie ni l'humanisme, mais toutes sortes d'intérêts d'un autre ordre qui se maintiendront d'autant que perdure notre confusion mentale.

Dire que les forêts sauvages réveillent l'humain intérieur, c'est décrire tout l'éveil de sensibilité que nous pouvons y vivre qui nous extirpe des perceptions égocentrées ordinaires. Comme ces forêts n'ont pas de signalétique, rien qui renvoie l'homme aux usages humains, elles détiennent ce singulier pouvoir de nous aider à reprendre contact avec le monde en dehors de notre mental, par le sensible direct ! L'expérience peut mener très loin, si nous voulons bien nous y laisser prendre... J'ai témoigné de cette expérience, par la photo dans le livre « La forêt primordiale », et par l'écrit dans le livre « Nature primordiale, des forêts sauvages au secours de l'homme ». En fait, « la nature sans l'homme » peut devenir une source d'inspiration première pour un humanisme non entaché d'anthropocentrisme.

Là, nous touchons le paradoxe, un point très délicat et très ambigu, concernant notre relation à la nature qui nous oblige à être de plus en plus subtils dans nos comportements et dans la conservation de la nature, surtout dans la manière de penser sa fréquentation.

En effet, si nous mettons en évidence tout le déconditionnement mental et tout le réveil de sensibilité que nous pouvons vivre dans « une nature sans l'homme » (pour relativiser disons : « une nature sauvage que nous découvrons en solitaire »), l'ampleur de cette expérience se dissoudra aussi vite qu'un certain degré de fréquentation humaine importera son univers mental et ses conditionnements dans l'ambiance initiale des forêts sauvages. Nous comprenons très vite que de tels lieux sont impropres aux comportements touristiques ordinaires ; que la consommation de divertissements en plein air, d'anecdotes naturalistes... coupent la plupart du temps la contemplation sensitive qui nous conduit à plus profond. Là, tous les comportements habituels de groupe contreviennent à l'éveil solitaire que nous pourrions vivre. A faire état de cette situation, certains diront : « si vous voulez réserver la nature à ceux qui ont les dispositions les plus profondes,

votre point de vue est élitiste ». Cette remarque va aussi dans le sens d'une mise en doute que le naturaliste (ou l'amoureux de nature) puisse être vraiment « humaniste », sous-entendu : « s'adressant à tout homme ». Mais quel est le point de vue humaniste : s'adresser à tout homme selon ses habitudes les plus ordinaires, voire les plus conditionnées, ou s'adresser au plus profond de l'homme en chacun ?



Carlaveyron

photo Bernard Boisson

Plus les gens ont besoin de nature, plus nous nous retrouvons à nous poser cette question : comment au niveau de notre société entière, retourner vers la nature sans la faire reculer ?

Les forêts sauvages constituent des concentrés d'ambiance à forte densité. Y entreprendre des aménagements, c'est mettre la nature à la portée de l'homme au-lieu de l'inverse. Cela revient à saper cette possibilité que l'humain puisse s'éveiller au-delà de sa condition humaine. Le prêt-à-voir, le prêt-à-plaire, le prêt-à-consommer, tous les « prêt-à » du tourisme dans ses infrastructures, sa

médiatisation, et son organisation, nous coupent d'un contact direct avec l'indicible, l'ailleurs, l'intemporel qui émanent du tréfonds des bois sauvages. Quand nous prenons conscience de cela, nous en venons à remettre en cause le trop de marquage humain dans les autres milieux naturels : la montagne, le littoral... C'est en ce sens que révéler toute la dimension fortement poétique des forêts naturelles sans aplatir ce sujet à une simple éducation naturaliste, c'est susciter à partir de notre culture un pôle de reconversion de conscience qui nous entraînera à créer une toute autre dynamique de pensée dans les médias (si leurs représentants le veulent bien !). Ce mouvement de fond culturel peut nous questionner sur une remise en cause de nos comportements dans la fréquentation des milieux naturels, et nous induire à une manière nettement différente de penser la conservation de la nature.

« La forêt sans l'homme réveille l'humain intérieur » : croyez-vous vraiment que c'est une pensée « d'écolo » ? C'est avant tout la pensée d'un amoureux de l'intime. Si tant de gens compensent par une surfréquentation de nature nos malaises de société, c'est que nos environnements artificiels, nos milieux professionnels sont dramatiquement dépourvus d'intimité. Rétablissez l'intime dans le monde artificiel, et les êtres humains redécouvriront la nature pour elle-même et non par besoin de compensation. Ainsi, les médias ont pour responsabilité de rendre plus intelligents nos comportements de masse au lieu de profiter sans discernements de nos besoins réactifs.

Fleuves et rivières sauvages : de grands bénéfiques

par Gilbert Cochet

Au commencement des temps, les eaux transportent des sédiments des continents vers les océans. Des eaux qui courent sans vie. Rien, sur les continents, pour s'opposer à la terrible œuvre de l'érosion. Puis, au Primaire, les premiers êtres colonisent les berges et le cours des fleuves et rivières. Donc, ces milieux à première vue inhospitaliers, avec un biotope sans cesse remanié, vont pourtant héberger une flore et une faune riches, diversifiées et surtout parfaitement adaptées aux crues, aux étiages, aux remaniements.

Avec l'apparition de l'homme, et uniquement, semble-t-il, à partir du Néolithique, des petits changements apparaissent, d'abord pour l'irrigation. Dès le Moyen-âge, des étangs sont installés pour la pisciculture, noyant des petits ruisseaux. Des moulins sont bâtis avec des seuils en densité très élevée. Puis, au 19^{ème} siècle, le concept de la houille blanche apparaît, notamment dans la région de Grenoble. Cette fois, ce sont des barrages de plusieurs dizaines de mètres de haut qui sont construits. L'engouement gagne toute la France. Dans le seul Massif central, plus de 600 km de

retenues noient la quasi-totalité des frayères des principales rivières à saumons ! Un seul cours d'eau, l'Allier, présente le privilège de n'avoir qu'une seule retenue de 4 km de long.



La Drôme

photo Gilbert Cochet

Alors, plaider pour des rivières sauvages, après un tel aménagement, semble comme prêcher dans le désert. Seulement, depuis moins de 20 ans, on a beaucoup plus appris sur le fonctionnement des cours d'eau que durant les millénaires qui nous ont précédés. Et il apparaît de plus en plus clair

aujourd'hui que non seulement les rivières et fleuves sauvages sont des réservoirs gigantesques de biodiversité mais aussi qu'ils apportent d'énormes bénéfices à l'homme qui d'ailleurs commence à les quantifier économiquement.

Ainsi, prenons le cas du transport des sédiments. Les cours d'eau ne fonctionnant pratiquement plus, les sédiments sont stockés dans les barrages et n'atteignent plus la mer. En réactivant un transit sédimentaire normal et naturel, on tirerait de nombreux bénéfices. En effet, en érodant les reliefs, les cours d'eau apportent à la mer le calcium contenu dans les silicates notamment. Ce calcium se retrouve alors piégé dans les carbonates, ce qui entraîne une diminution du CO₂ atmosphérique. Si on obtient dans le même temps l'arrêt du pillage éhonté des fonds marins par le chalutage, les mollusques pourront alors contribuer à cet abaissement du taux de CO₂ en le fixant sous forme de carbonate dans leur coquille, avant d'entrer dans le plus important stockage de CO₂ de la planète : les calcaires. Conclusion : les rivières à fonctionnement naturel accélèrent donc le stockage du CO₂ et diminuent l'effet de serre. De même, le réchauffement devrait s'accompagner d'une remontée du niveau de la mer. Or, la seule façon d'avancer face à la mer, au lieu de reculer, c'est de permettre aux fleuves d'y apporter leurs sédiments. Il est vrai qu'aujourd'hui, on préfère encore empêcher les fleuves d'apporter les sédiments à la mer ! Ainsi, le Rhône n'apporte, chaque année, que 200 000 m³ d'alluvions contre 1 million de m³ au début du 20^{ème} siècle. Résultats, les plages disparaissent et, à prix fort, on tente de les protéger par des enrochements de qualité esthétique douteuse. Plus coûteux encore, on va chercher au large et en profondeur le sable précieux pour le rapporter sur le littoral. Lutter contre les conséquences est parfois plus lucratif (cela dépend de quel porte-monnaie !) que de résoudre le problème à la source !



Le Rhône et la Mer

photo Gilbert Cochet

Ainsi, prendre la voie de la naturalité, pour un fleuve et une rivière, c'est en même temps lutter contre le réchauffement climatique et en réduire les conséquences. Un constat qui n'est pas sans rappeler nos chères forêts qui contribuent, elles aussi, à limiter les inconséquences de notre consommation effrénée d'énergie fossile.

De plus, retrouver plus de naturalité dans le fonctionnement de nos cours d'eau, c'est aussi accéder à une biodiversité beaucoup plus étoffée en nombre d'individus et en espèces. Dans les fleuves et rivières à naturalité retrouvée, toutes les espèces migratrices vont pouvoir remonter et se reproduire. Les linéaires dénoyés par les effacements de barrages deviennent autant de zones de frayères. De même, en mer, l'apport de sédiments contient une part de nutriments qui va permettre une plus forte productivité. La suppression de barrages aux USA a déjà permis le retour de millions d'aloses en rivières. Dans le même temps la population de morue commence à montrer des signes de redressement quantitatifs après des décennies de chute spectaculaire. En effet, les alosons produits en rivières deviennent, en mer, la proie des morues. C'est tellement bien quand ça marche tout seul !

Un nouveau bilan pour les réserves naturelles forestières.

Par Olivier Gilg

Suite à une large enquête nationale menée en 2007, Réserves Naturelles de France vient de publier, en plusieurs fascicules thématiques dont un consacré aux forêts, son nouvel observatoire du patrimoine naturel. Il s'agit d'une évaluation qualitative et quantitative des habitats, de la faune et de la flore d'environ 150 Réserves Naturelles Nationales et Réserves Naturelles de Corse. Cet observatoire permet également de faire le point sur les principales avancées, voire les pertes, de ce réseau durant les dix dernières années (le précédent observatoire datant de 1996).

Quelques chiffres pour mettre en perspective les forêts de ce réseau unique.

Les forêts ne couvrent plus aujourd'hui que 23% de l'Union Européenne, contre 80-90% à la fin de la dernière glaciation. La France comptabilise 155 000

km² de forêts, soit un peu plus de 28% du territoire métropolitain.

Sur les 143 réserves naturelles que comptait fin 2007 la métropole, 110 protègent 40 298 ha de forêts, soit un tiers de leur surface totale (124 728 ha). Sur la moitié de ces sites, la forêt couvre plus de 100 ha mais ces surfaces ne représentent au total que 0,26% de la forêt française.



Réserve Naturelle du massif du Grand Ventron

photo Caroline Druenes

En 10 ans, la superficie forestière des réserves a augmenté de 19% (6 408 ha), suite à la création de 15 nouvelles Réserves Naturelles Nationales. Deux de ces nouvelles réserves comptabilisent à elles seules 65% de cette augmentation (Hauts de Chartreuse et Ballons Comtois) et trois quarts d'entre elles protègent plus de 100 ha de forêts, ce qui traduit une tendance au classement de réserves forestières plus grandes que par le passé.

80% des réserves naturelles forestières appliquent le principe de non-intervention sur tout ou partie de leurs forêts



Réserve Naturelle du massif du Grand Ventron

photo Caroline Druesse

Plus d'un tiers (env. 15 000 ha) des forêts du réseau sont des forêts à caractère naturel selon les 3 critères RNF définis en 1997 : **pas d'exploitation depuis plus de 50 ans, présence de vieux arbres vivants et de gros arbres morts, essences**

autochtones. La surface de ces forêts a progressé de 20% en 10 ans, mais la proportion entre forêts exploitées et forêts à caractère naturel est restée la même suite au classement de 15 nouvelles réserves. A ces surfaces, il convient de rajouter près de 3 500 ha (9% des forêts du réseau ; 40% d'augmentation en 10 ans) de forêts dont la non exploitation est récente (caractère naturel encore peu marqué) mais qui viendront compléter à terme le réseau des forêts à caractère naturel. Au total, les forêts non-exploitées (pas de gestion sylvicole active) représentent ainsi **46% des surfaces boisées des réserves** (18 500 ha). C'est dans les plaines alluviales (Rhin, Rhône, Drôme, Allier, Loire) et en moyenne montagne (Vosges, Pyrénées, Vercors, Chartreuse) que l'on trouve la plupart de ces forêts. Elles manquent cruellement dans les Alpes, la région méditerranéenne, l'Ouest et le Sud-Ouest de la France. Notons que le statut de réserve intégrale (par décret ou validé dans le plan de gestion) n'est pas acquis pour tous ces sites. Enfin, leur taille est souvent relativement réduite puisque seule une trentaine de RNN abritent des forêts non exploitées sur plus de 100 ha et seulement 4 RNN sur plus de 1 000 ha. En France, seules les parties intégrales des réserves naturelles et les réserves biologiques intégrales peuvent prétendre au statut de protection le plus fort (catégorie UICN I). Le réseau des réserves biologiques (domaniales) intégrales protégeait fin 2005 près de 2 000 ha de forêts (2 200 ha de RBI boisées à 92% ; source : ONF Bilan patrimonial des forêts domaniales 2006). Même en additionnant les deux chiffres (au risque de quelques doubles comptages), les forêts non exploitées de ces deux réseaux ne couvrent donc que 0,13% de la forêt française (soit 20 000 ha environ).

Le document complet, présentant notamment le détail des sites, habitats et espèces recensées par cet observatoire dans le réseau des réserves naturelles, est disponible au format PDF à RNF (contactez : olivier.gilg@espaces-naturels.fr)

Les « forêts vierges de demain » du Luxembourg

Par Jean-Claude Genot

Le Grand-duché de Luxembourg est un petit pays (2 586 km²) avec 35% de forêt dont à peine 11% sont propriétés de l'Etat et 33% communales et dont le plus grand massif d'un seul tenant couvre 4 000 ha. Dans un tel contexte de fragmentation, l'initiative du gouvernement de constituer un réseau de réserves forestières intégrales (RFI) sur 5% des forêts soumises soit 2 000 ha est courageuse surtout si l'on compare avec un grand pays forestier comme la France où fin 2007 on dénombre 15 500 ha de réserves intégrales pour 1,75 millions ha de forêts domaniales soit 0,8%. Le Luxembourg ayant défini 18 régions écologiques, le but des Eaux et Forêts est d'avoir une RFI par région, la surface minimale étant de 50 ha. A ces critères de

représentativité des associations forestières s'ajoute l'ancienneté des peuplements qui doivent avoir 140 ans au minimum. Le réseau actuel comporte 6 sites classés pour 800 ha et 4 en procédure de classement pour 400 ha dont la plus grande fait 240 ha. Les RFI ont un statut de réserve naturelle nationale. Nous avons eu la chance de visiter deux RFI, l'une classée et l'autre en cours de protection, dans des contextes écologiques différentes.

La première RFI dite du Grouf a été créée en 2006. Elle est majoritairement située sur la commune de Remerschen, non loin de celle de Schengen, plus célèbre pour les habitants de l'Union Européenne. Nous sommes dans les collines en bordure de la vallée de la Moselle, région la plus clémente sur le plan climatique comme en témoigne l'abondance des vignobles le long de la rivière. La réserve du Grouf est située sur des marnes et la forêt correspond à un mélange de hêtraie du Melico-

Fagetum et de chênaie-charmaie du Primulo-Carpinetum. On y voit des gros chênes couverts de clématites et de lierre qui offrent un paysage de type « forêt alluviale » très original, des gros charmes et quelques gros spécimens d'érable champêtre. Les sous-bois en ce début de mars laisse deviner une grande richesse en arbustes (cornouillers, aubépines, noisetier, viornes) et une flore vernale balbutiante avec les premières primevères (*Primula elatior*) et renoncules (*Anemone nemorosa*). Les premiers cris, chants et tambourinages du printemps révèlent la présence des pics mar, épeiche, vert et noir, du gros-bec, du pinson, de l'étourneau et de la grive musicienne. La RFI est entaillée de petits ruisseaux qui forment par endroits des thalwegs profonds. Les Eaux et forêts ont coupé 0,73 ha d'épicéas atteints par les scolytes. Ils ont également créé un sentier de découverte car l'objectif est de montrer les RFI au public, malgré les contraintes d'une telle ouverture avec la sacro-sainte nécessité de « sécuriser » les sentiers. En fait la partie en protection intégrale fait 99 ha et est entourée d'une zone tampon de 54 ha qui peut faire l'objet d'intervention et qui comprend des propriétés privées. Les propriétaires privés reçoivent des aides sur 30 ans pour ne pas couper leurs arbres. La chasse aux cervidés s'exerce dans les RFI mais sans agrainage. Enfin, un suivi continu a été établi dans toutes les RFI et la réserve du Grouf comporte 73 placettes de 0,1 ha où sont relevés des paramètres dendrométriques et écologiques. Le protocole retenu a été élaboré en coopération avec les forestiers allemands du Bade-Württemberg.



La réserve du Grouf

photo Jean-Claude Genot

La RFI du Schnellert se trouve dans une autre région naturelle, le Gutland du Schoffiels et du Müllerthal où affleurent les grès du Luxembourg. Cette région très touristique s'appelle la petite suisse du Luxembourg. Il s'agit d'un projet de RFI de 154 ha appartenant à deux communes, Berdorf et Consdorf. Les sols sont limono-sableux et marneux et les formations forestières dominantes sont des hêtraies du Melico-Fagetum et du Luzulo-Fagetum. Il y a également des lambeaux d'aulnaie-frênaie de source. La future RFI comporte également des peuplements artificiels d'épicéas et de douglas. La RFI est située sur le versant d'une vallée en contrebas d'un plateau. Elle comporte des barres rocheuses et des zones d'éboulis tout à fait

spectaculaire. C'est la raison pour laquelle des sentiers touristiques parcourent la forêt, ce qui pose également la question du maintien de certains gros arbres dépérissants en bordure des zones fréquentées.



La réserve du Schnellert

photo Jean-Claude Genot

Le houx est très présent en sous-bois et certains hêtres ont des diamètres de 90 cm. Les érables sycomores sont abondants en bas de pente. Les falaises rocheuses abritent des grottes et de nombreux abris sous roche. Elles abritent du faucon pèlerin et du hibou grand-duc. La quantité de bois mort y est importante car des chablis occasionnés par les tempêtes de 1990 et 1994 ne furent pas exploités. Un inventaire* remarquable de la diversité biologique (entre autres : flore, champignons, nombreux groupes d'insectes, oiseaux, mammifères) a été mené de 1997 à 2000 par le Musée national d'histoire naturelle du Luxembourg qui fait de cette forêt une des mieux étudiées du pays. Les deux RFI visitées font partie du réseau Natura 2000 du Luxembourg comme 15% du territoire. 75% des sites Natura 2000 sont en forêt, ce qui montre le rôle essentiel du milieu forestier dans un pays très développé et très aménagé. L'administration des Eaux et Forêts a réalisé une plaquette sur les RFI qui rappelle fort justement « Toutefois dans une forêt de production, même en récoltant le bois avec précaution, tous les stades de développement de la forêt, c'est-à-dire de la germination à la mort des arbres, ne peuvent pas se dérouler d'une façon naturelle. Ainsi des réserves forestières dans lesquelles aucune intervention humaine n'a lieu et qui sont laissées en libre évolution sont nécessaires : cette tâche revient aux RFI en tant que « forêts vierges de demain » ».

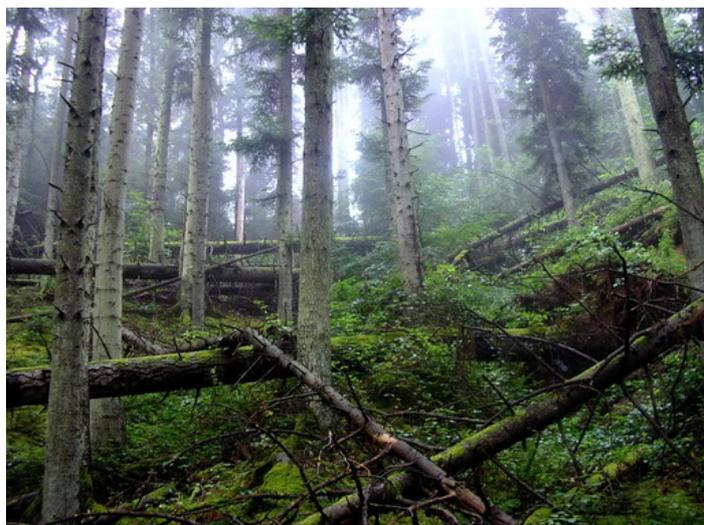
En remerciant pour leur accueil Danièle Murat, Jean-Marc de Waha, Charles Gengler et Jean-Marc Weis des Eaux et Forêts du Luxembourg

*MEYER M. & CARRIERES E. 2007. Inventaire de la biodiversité dans la forêt « Schnellert » (Commune de Berdorf). Erfassung der Biodiversität im Waldgebiet « Schnellert » (Gemeinde Berdorf). Ferrantia 50, Musée national d'histoire naturelle, Luxembourg, 384 p



Faites un geste pour les forêts sauvages : Offrez quelques mètres carrés de naturalité !

Faites un don à "**FORÊTS SAUVAGES**", et nous nous engageons à reverser **l'intégralité des sommes reçues pour l'acquisition de forêts et de milieux naturels** à fort potentiel de naturalité. Ainsi acquises, ces surfaces auront la meilleure des protections qui soit : la maîtrise foncière pour une libre expression de la nature.



Première « réserve » de Forêts Sauvages, **la forêt du Bruchet** (Haute-Loire), qui n'a pas connu d'exploitation depuis plus de 60 ans, poursuivra en toute sérénité son évolution spontanée.

Cette acquisition a été possible grâce à la générosité de son ancienne propriétaire et d'un partenariat avec la Société Nationale de la Protection de la Nature.

"Forêts sauvages" travaille actuellement à l'achat d'autres forêts aux diversités biologiques remarquables. Et dont seule la maîtrise foncière pourra permettre la pérennité.

Nous avons besoin de vous !

Un reçu fiscal vous sera adressé dès réception de votre contribution. Il vous permettra de bénéficier d'une exonération fiscale de 66% du montant de votre don.

Nom :Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Adresse mel :

Je fais un don de : à **FORÊTS SAUVAGES** afin de permettre à celle-ci, l'acquisition de forêts ou milieux naturels qui seront laissés en libre évolution.

Date :

Signature :

Bulletin à adresser à : **FORÊTS SAUVAGES**, 4 Rue André Laplace. 43000 Le Puy-en-Velay